Image not found or type unknown

Clauses de réserves

Par **Aranck**, le **16/02/2023** à **10:59**

Bonjour,

J'ai l'intention d'acheter une maison dont l'extension s'est affaissée de 2 cm provoquant des fissures le long de l'accolement des murs, sur le plafond et sur les murs de côté. J'ai donc fait une offre au prix (prix qui tient compte de ces problèmes). Je suis prête à faire venir un géotechnicien pour faire une étude de sol G5, mais je voudrais savoir si cette étude (qui ne peut pas être faite pendant le délai qui court avant la signature du compromis) **peut-être réalisée pendant le compromis ?** j'aimerais également **savoir s'il est possible de signer ce compromis avec des réserves**, en particulier si on découvre que les réparations sont impossibles compte tenu de la composition du terrain. Si elle sont possibles (injection de résine) je prendrai les frais en charge, mais je ne voudrais pas me retrouyver proprétaire d'une maison qui risque de s'écrouler.
dns l'attente de votre réponse.

Cordialement,

Aranck

Par **Marck.ESP**, le **16/02/2023** à **11:31**

Bonjour et bienvenue

Bien sûr, mais pour que tout soit bien cadré juridiquement, faites intervenir votre notaire qui mettra noir sur blanc tous ces éléments.

Par **Pierrepauljean**, le **16/02/2023** à **11:44**

bonjour

il faudra indiquer dans l'avant contrat des condtions suspensives que votre notaire saura rédiger à l'aide des informations que vous lui tranmettrez

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés